

# AVIS PUBLIC

## d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 503-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ »**

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 504-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ »**

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2015 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ »**

Ces règlements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude,

Ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2015

Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière